



Installations septiques (Application du règlement)

Angliers
Béarn
Belleterre
Duhamel-Ouest
Fugèreville
Guérin
Kipawa
Laforce
Laniel (TNO)
Latulipe-et-Gaboury
Laverlochère
Lorrainville
Moffet
Nédélec
Notre-Dame-du-Nord
Rémigny
St-Bruno-de-Guigues
St-Édouard-de-Fabre
St-Eugène-de-Guigues
Témiscaming
Ville-Marie

Contexte

Le *Règlement sur les installations septiques* est un règlement du ministère de l'Environnement. Les municipalités doivent l'appliquer depuis janvier 1983. C'est l'inspecteur municipal qui devait vérifier la pente du terrain, la profondeur du roc, etc. et déterminer le type d'installation septique pouvant être aménagé dépendamment des caractéristiques du sol.

Règlement modifié

Ce règlement du ministère de l'Environnement a été modifié le 1^{er} janvier 2005. Désormais, l'émission d'un permis d'installation septique par la municipalité est conditionnelle au dépôt par le citoyen :

- D'une étude du sol réalisée par un professionnel (exemple : ingénieur);
- D'un plan de localisation du terrain et de l'installation septique.

L'étude de sol n'est pas nécessaire :

- Pour les résidences ou chalets existants et installés sur de très petits terrains (moins de 10 000 pieds carrés) sur lesquels ne peut être installée qu'une fosse à vidange périodique;
- Pour les camps de chasse et de pêche qui ne sont pas accessibles par la route.

Cette modification du règlement a été demandée par les Unions municipales afin de réduire la responsabilité des municipalités et des inspecteurs municipaux.

Les municipalités seront ainsi moins sujettes aux erreurs lors de l'émission des permis d'installations septiques; les renseignements étant certifiés par le consultant. Évidemment, cet allègement des responsabilités des municipalités est accompagné d'un transfert de coût des municipalités (formation des inspecteurs municipaux, visite sur le terrain) vers les citoyens (engagement de consultants). Il est possible que le citoyen n'ait pas vraiment le choix de se conformer à ce nouveau règlement; possiblement que très bientôt, les institutions financières exigeront l'étude de sol et le plan de localisation pour garantir l'hypothèque.

Offre des consultants

Consultant	Service offert	Prix suggéré
Madame Marie-Christine Bouchard, ing. Stavibel 1 C, rue Notre-Dame Nord Ville-Marie (Québec) J9V 1W6 Téléphone : 819 622-2646 Télécopieur : 819 622-2617	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étude de sol; ➤ Plan de localisation et de l'installation septique recommandée. 	2 000,00 \$ à 2 500,00 \$
Monsieur Robert Émard, ing. 2388, chemin Des Côteaux Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5B7 Téléphone : 819 764-3000 Télécopieur : 819 764-3305	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étude de sol; ➤ Plan de localisation et de l'installation septique recommandée; ➤ Une visite durant les travaux. 	995,00 \$ + 0,41 \$ du km
Monsieur Luc Richards, ing. 1851, chemin Grassy Narrow C. P. 60 Moffet (Québec) J0Z 2W0 Téléphone : 819 747-6288 1 877 570-9921 Télécopieur : 819 747-6022	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Test de percolation (équivalent à l'étude de sol); ➤ Plan de localisation et de l'installation septique recommandée. 	1 200,00 \$ (avec possibilités de financement, exemple : paiements mensuels)
Les Entreprises N. Vachon 304, Lac Cameron St-Eugène-de-Guigues (Québec) J0Z 3L0 Téléphone : 819 785-2124 Télécopieur : 819 785-2224	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Spécialiste en installation de fosses septiques. 	Soumission gratuite
Monsieur Jonathan Girard 75, rue Ontario Notre-Dame-du-Nord (Québec) J0Z 3B0 Téléphone : 819 723-2182 Télécopieur : 819 723-2852 Courriel : jgirard1985@me.com	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étude de sol; ➤ Plan de localisation et installation septique recommandée; ➤ Spécialiste en installation de fosses septiques. 	
Monsieur Derrick R. Clark, ing. 244, chemin du lac Honorat Fugèreville (Québec) J0Z 2A0 Téléphone : 819 439-6397 Cellulaire : 613 791-4354 Courriel : derrick.r.clark@rogers.com	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étude de sol; ➤ Plan de localisation et installation septique recommandée. 	

Municipalité Régionale de Comté de Témiscamingue

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209

Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

Téléphone : 819 629-2829

Ligne sans frais : 1 855 622-MRCT (6728)

Télécopieur : 819 629-3472

Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca

Site Internet : www.mrctemiscamingue.qc.ca

(MRCT, 4 septembre 2014 / dd/fa)